

Rapport sur la pêche dans la région de Saint-Pierre et Miquelon



Situé à une dizaine de milles de la Péninsule de Burin sur la côte sud de Terre-Neuve, les îles Saint-Pierre et Miquelon appartiennent au secteur statistique 3 Ps de la Commission internationale des pêcheries du nord-ouest atlantique (ICNAF) dont les principaux fonds de pêche sont, en dehors de la zone littorale canadienne, le banc Burgeo et le banc Saint-Pierre. Le premier est situé dans les limites de la zone économique exclusive du Canada, le second dans celle de la France. Au sud-ouest les limites de la zone exclusive française doivent pénétrer dans les secteurs 4 Vn et 4 Vs de l'ICNAF et s'approcher des accores des bancs Misaine et Banquereau sans empiéter pour autant sur le sommet de ceux-ci. Bordant le secteur 3 Ps au nord-ouest existe un petit secteur 3 Pn qui correspond au banc de Rose Blanche et, à l'ouest un secteur 3 O qui englobe le sud-ouest du Grand Banc de Terre-Neuve, tous deux entièrement placés en zone canadienne.

Thème (issu du Text Mining) : MILIEU NATUREL

Date : 1976

Format : text/xml

Langue : Inconnu

Droits d'utilisation : info:eu-repo/semantics/openAccess, restricted use

Télécharger les documents : <https://archimer.ifremer.fr/doc/00046/15764/13166.pdf>

<https://archimer.ifremer.fr/doc/00046/15764/>

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/rapport-sur-la-peche-dans-la-region-de-saint-pierre-et-miquelon0>